

Motion

(1514)

pour le développement de l'offre Noctambus

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les activités de loisirs des Genevois se déroulent de plus en plus le soir et la nuit ;
- que la vie nocturne, notamment en fin de semaine, est déjà une réalité pour la plupart des jeunes ;
- que les TPG arrêtent leurs services réguliers à minuit ;
- que les transports nocturnes remplissent non seulement un rôle de mobilité mais aussi de sécurité ;
- que les communes de la région genevoise ont depuis des années subventionné de manière croissante le service Noctambus ;

invite le Conseil d'Etat

à développer, dans le cadre du contrat de prestation 2003-2006 des TPG et dans la mesure où le besoin s'en fait sentir, l'offre nocturne de transport public Noctambus.